

ÉDUCATION LE RÔLE DES IUFM DIMINUÉ

Le gouvernement envisage le recrutement des professeurs à bac+5

RECRUTER les enseignants à un niveau universitaire plus élevé qu'aujourd'hui, les faire entrer directement dans le métier et remplacer l'actuelle deuxième année de formation professionnelle initiale par un « *compagnonnage* » intensif en début de carrière : ainsi se dessine la réforme envisagée, pour la rentrée 2010, par le ministère de l'Éducation. Au passage, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), déjà absorbés par les universités en 2007, verraient leur rôle considérablement réduit.

C'est Nicolas Sarkozy lui-même qui a lancé cette fusée à plusieurs étages. Le président de la République a réaffirmé, mardi 27 mai sur RTL, sa confiance en Xavier Darcos pour mettre en place la « *maîtrisation* » des enseignants. Le mot fera florès dans les prochains mois. Il signifie que les enseignants, du premier comme du second degré, seraient recrutés au niveau bac + 5, soit celui du master 2 en France et master tout court en Europe dans le cadre de l'harmonisation des enseignements supérieurs.

Revalorisation

Le chef de l'État a lié cette réforme à la « *revalorisation* » du métier d'enseignant. Le fait de les embaucher au niveau master permettra « *de les payer plus cher en début de carrière* », a-t-il assuré.

Actuellement, même si de plus en plus de candidats sont déjà à bac + 4 ou au-dessus, il suffit d'être titulaire d'une licence pour s'inscrire à un concours d'enseignement. Selon le schéma envisagé, les candidats pourraient se présenter aux concours pendant leur année de master, mais ne seraient recrutés qu'à la condi-

tion d'avoir obtenu ce diplôme. Les universités pourraient intégrer à leurs masters disciplinaires des modules de préparation à l'enseignement et mettre sur pied des masters spécifiques. Ces derniers ne se substitueraient pas aux concours d'enseignement (Capes et agrégation pour le second degré, concours de professeur des écoles pour le premier degré) qu'il est hors de question de supprimer, contrairement à des rumeurs démenties par le ministère comme par les syndicats. Ces concours pourraient toutefois évoluer dans leur contenu.

Le candidat reçu à un concours serait directement affecté à un poste, alors qu'il est aujourd'hui amené, après une première année d'IUFM consacrée à la préparation du concours, à suivre une seconde année de formation en qualité de fonctionnaire stagiaire, donc rémunéré par l'État. Cette deuxième année d'IUFM qui est celle de la « *professionnalisation* », disparaîtrait. L'étudiant reçu au concours deviendrait, ipso facto, enseignant, sous réserve d'une titularisation définitive au bout d'un an. Mais une partie, à déterminer, de son horaire serait accompagnée par des tuteurs, enseignants aguerris, dans le cadre d'une formation selon le principe du compagnonnage.

Si elle permet des économies (sur les salaires des stagiaires), cette réforme n'est pas forcément un casus belli pour les syndicats d'enseignants, en raison de son aspect revalorisant. Sur le plan symbolique, c'est un cadeau aux détracteurs des IUFM qui, depuis des années, les voient comme des « *goulags du savoir* » et des « *temples du pédagogisme* ». ■

LUC CÉDELLE